



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 7 avril 2022 — N° 47

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner le 75^e anniversaire de la Société nationale des Québécois, région Richelieu–Saint-Laurent.

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du centre sportif Sporthèque de Hull inc.

Mme Picard (Soulanges) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Claude Thivierge, illustrateur et artiste animalier.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54.1 du Règlement, M. Derraji (Nelligan) fait une déclaration afin de souligner la Journée mondiale de la santé.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage aux aides généraux du réseau de la santé pour leur contribution à la lutte contre la COVID-19.

7 avril 2022

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration afin de souligner la Journée de visibilité lesbienne.

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Norman L. Dunn, fondateur de SOS Dépannage Granby et région inc.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de souligner le Mois de la jonquille.

Mme Proulx (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de souligner l'inauguration du Panthéon des sports de Montmagny.

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de féliciter les récipiendaires de la Bourse de la députée de Westmount–Saint-Louis.

À 9 h 52, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 03.

7 avril 2022

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Lacombe, ministre de la Famille, dépose :

Une mise à jour du Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.

(Dépôt n° 465-20220407)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Arcand (Mont-Royal–Outremont) retire certains propos non parlementaires.

Votes reportés

L'Assemblée tient les votes reportés le 6 avril 2022 sur les motions pour formuler un grief présentées au cours du débat sur le discours du budget ainsi que sur la motion M. Girard, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

Est d'abord mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Leitão (Robert-Baldwin). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour le dépôt d'un budget électoraliste qui ne propose aucune solution à long terme pour pallier les effets de la hausse du coût de la vie qui affecte l'ensemble des citoyens du Québec.

7 avril 2022

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **278** en annexe)

Pour : **33** Contre : **58** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Ghazal (Mercier). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour son budget 2022-2023, qui a priorisé les besoins électoralistes du gouvernement au détriment des besoins des Québécois et Québécoises pour faire face aux crises qu'ils doivent affronter : crise du coût de la vie, crise du logement, crise des services publics et crise climatique.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **279** en annexe)

Pour : **33** Contre : **58** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle. Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son absence de vision en matière de lutte aux changements climatiques et de développement économique, notamment pour le développement de la filière de l'hydrogène vert.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **280** en annexe)

Pour : **33** Contre : **57** Abstention : **0**

7 avril 2022

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Marissal (Rosemont). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement pour ses choix budgétaires qui favorisent le secteur privé et minent notre système de santé public.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **281** en annexe)

Pour : **13** Contre : **57** Abstention : **20**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Arcand (Mont-Royal–Outremont). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour l'élaboration d'un PQI au-delà de la capacité de livraison du gouvernement, sans pour autant essayer d'augmenter significativement cette capacité, alors que de nombreux appels d'offres sont annulés ou repris et que le gouvernement accuse un important retard dans les paiements aux entreprises en construction.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **282** en annexe)

Pour : **33** Contre : **57** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Fortin, leader de l'opposition officielle. Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son manque de leadership à l'égard des projets de l'Outaouais, alors que le budget alloué dans le PQI pour les projets en santé, en éducation, en enseignement supérieur, pour le réseau routier, en transport collectif et pour l'ensemble des sujets, est en deçà de la proportion de la population de l'Outaouais.

7 avril 2022

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **283** en annexe)

Pour : **33** Contre : **57** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour son budget 2022-2023 qui ne se dote pas des ressources ni des moyens nécessaires pour répondre aux impératifs de la protection de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **284** en annexe)

Pour : **33** Contre : **57** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Birnbaum (D'Arcy-McGee). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son refus de rehausser les budgets en santé mentale et de réduire les délais d'attente sans précédent pour consulter un psychologue, afin de notamment répondre à la hausse fulgurante de l'anxiété des Québécois.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **285** en annexe)

Pour : **33** Contre : **58** Abstention : **0**

7 avril 2022

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Perry Mélançon (Gaspé). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la CAQ pour son inaction dans le dossier de la crise du logement, pour l'abandon du programme AccèsLogis et pour l'absence de mesures structurantes permettant à la fois de contenir l'expansion de la bulle immobilière et de donner accès à la propriété pour tous les Québécois.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **286** en annexe)

Pour : **33** Contre : **58** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Zanetti (Jean-Lesage). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour son manque d'ambition face au gouvernement fédéral et sa démission sur la question nationale.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **287** en annexe)

Pour : **13** Contre : **58** Abstention : **20**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Dorion (Taschereau). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour le déséquilibre inacceptable entre les investissements dans les transports en commun et ceux dans le réseau routier dans le budget 2022-2023.

7 avril 2022

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **288** en annexe)

Pour : **33** Contre : **58** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Richard (Duplessis). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la CAQ pour son dernier budget qui ne prévoit pas les fonds nécessaires à l'amorce d'un véritable virage vers les soins à domicile.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **289** en annexe)

Pour : **33** Contre : **58** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Melançon (Verdun). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son refus de reconnaître l'urgence d'agir pour lutter contre les changements climatiques en investissant le strict minimum exigé par la loi, ainsi que pour sa réduction des incitatifs au programme Roulez vert.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **290** en annexe)

Pour : **33** Contre : **58** Abstention : **0**

7 avril 2022

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour son budget qui ne contient pas les investissements nécessaires afin d'atteindre la cible de réduction de 40 % de produits pétroliers consommés, prévue à la Politique énergétique 2030.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **291** en annexe)

Pour : **33** Contre : **58** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Rizqy (Saint-Laurent). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste de n'avoir prévu aucun plan concret pour remédier à la problématique urgente des plus de 30 000 enseignants non légalement qualifiés et d'avoir omis d'augmenter substantiellement le nombre de places disponibles pour la maîtrise qualifiante.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **292** en annexe)

Pour : **33** Contre : **58** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition. Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste de ne pas s'engager à abolir le recours aux agences de placement privées pour réintégrer les travailleurs dans le réseau public de la santé et des services sociaux.

7 avril 2022

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **293** en annexe)

Pour : **13** Contre : **58** Abstention : **20**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son budget qui ne tient pas compte de l'insécurité alimentaire des Québécois dans un contexte de spirale inflationniste.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **294** en annexe)

Pour : **33** Contre : **58** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Fontecilla (Laurier-Dorion). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour son budget 2022-2023 qui n'annonce pas de planification pluriannuelle du programme AccèsLogis qui répond aux besoins des personnes mal-logées.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **295** en annexe)

Pour : **33** Contre : **58** Abstention : **0**

7 avril 2022

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Derraji (Nelligan). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste qui, une fois de plus, abandonne les patients québécois en ne présentant aucune mesure concrète pour rétablir la situation dans le réseau de la Santé et mettre fin aux listes d'attentes qui ne cessent de s'allonger.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **296** en annexe)

Pour : **33** Contre : **58** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Sauvé (Fabre). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son budget qui ne tient pas compte des aînés vivant à domicile et les plus vulnérables en situation de précarité financière.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **297** en annexe)

Pour : **33** Contre : **58** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition. Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la CAQ pour son échec à soutenir les Québécoises et les Québécois à faire face à la crise du coût de la vie.

7 avril 2022

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **298** en annexe)

Pour : **33** Contre : **58** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Gaudreault (Jonquière). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son manque de vision et d'ambition en matière de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques, ainsi que pour l'absence d'un plan sérieux et crédible pour faire face à l'urgence climatique.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **299** en annexe)

Pour : **33** Contre : **58** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition. Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ qui ne bonifie pas suffisamment le financement à la mission des organismes communautaires afin d'assurer leur pérennité.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **300** en annexe)

Pour : **33** Contre : **58** Abstention : **0**

7 avril 2022

Est enfin mise aux voix la motion de M. Girard, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **301** en annexe)

Pour : **58** Contre : **33** Abstention : **0**

L'Assemblée tient le vote reporté le 6 avril 2022 sur la motion de M. Derraji (Nelligan) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale déplore qu'après près de 4 ans d'un gouvernement caquiste, le nombre de Québécois en attente d'un médecin de famille soit passé de 400 000 à plus d'un million de Québécois;

QU'elle rappelle que la Coalition Avenir Québec avait promis, lors de la campagne électorale de 2018, qu'un gouvernement caquiste offrirait un médecin de famille à tous les Québécois;

QU'elle prenne acte que le gouvernement caquiste a brisé sa promesse faite aux Québécois et qu'elle n'entend plus offrir un médecin de famille à tous les Québécois;

QU'elle reconnaisse que la réforme en santé déposée par le gouvernement caquiste ne règlera pas les problèmes d'accès aux soins de première ligne;

QU'elle constate que les Québécois font maintenant les frais de l'inaction et du manque de leadership du gouvernement caquiste en santé;

7 avril 2022

QU'enfin, l'Assemblée nationale condamne l'abandon du gouvernement caquiste en matière d'accessibilité à un médecin de famille pour tous les Québécois.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 302 en annexe)

Pour : 33 Contre : 58 Abstention : 0

Motions sans préavis

Mme Hivon (Joliette), conjointement avec M. Benjamin (Viau), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant le lock-out à l'usine Ash Grove de Joliette; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lacombe, ministre de la Famille, conjointement avec M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale réaffirme que les services de garde éducatifs à l'enfance jouent un rôle déterminant pour permettre aux tout-petits de développer leur plein potentiel;

QU'elle réitère qu'il s'agit d'un puissant outil pour que les parents – principalement les femmes – puissent pleinement participer au développement de l'économie québécoise;

QU'elle reconnaisse que recevoir des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité est un droit pour chaque tout-petit québécois;

7 avril 2022

QU'elle rappelle que le Grand chantier pour les familles prévoit des investissements de près de 5,9G \$ à cette fin au cours des cinq prochaines années;

QU'enfin, elle demande à toutes les formations politiques représentées en cette chambre de s'engager à continuer le travail amorcé afin de compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Mme Sauvé (Fabre), conjointement avec M. Marissal (Rosemont), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant le déclenchement d'une enquête publique indépendante portant sur le CHSLD Herron; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), conjointement avec Mme Melançon (Verdun), M. Gaudreault (Jonquière) et M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant le projet pétrolier Bay du Nord; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Roy (Bonaventure), conjointement avec M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Mme Charbonneau (Mille-Îles), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Samson (Iberville), propose :

Considérant que le ministère de Pêches et Océans Canada a annoncé le 30 mars dernier la fermeture de la pêche commerciale du hareng et du maquereau sans aucun préavis pour les pêcheurs;

7 avril 2022

Considérant que la ministre fédérale des Pêches a annoncé qu'aucune compensation financière n'était envisagée pour le moment;

Considérant que certains pêcheurs de la Gaspésie pêchent exclusivement ces deux espèces et qu'ils se retrouveront dans moins d'un mois sans aucune source de revenus;

Considérant qu'en plus de subvenir aux besoins de leurs familles, ces pêcheurs doivent investir des sommes considérables afin de maintenir leur équipement opérationnel;

Considérant que les permis de pêche ont perdu toute valeur alors qu'ils représentaient pour ces pêcheurs un futur fonds de pension;

QUE l'Assemblée nationale demande à la ministre de Pêches et Océans Canada de mettre en place, dans les plus brefs délais, des mesures de compensation financière pour les pêcheurs pélagiques de hareng et de maquereau du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 28, Loi visant à mettre fin à l'état d'urgence sanitaire;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français;

7 avril 2022

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 12, Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 22, Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile, le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 9, Loi sur le protecteur national de l'élève;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 11, Loi visant à augmenter l'offre de services de première ligne par les médecins omnipraticiens et à améliorer la gestion de cette offre.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 6 avril 2022, sur la motion de M. Lacombe, ministre de la Famille, proposant que le projet de loi n° 1, Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement, soit adopté.

7 avril 2022

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À 12 h 48, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 12 h 58.

Un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **303** en annexe)

Pour : **77** Contre : **4** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 1 est adopté.

À 13 h 01, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 14 h 30.

Les travaux reprennent à 14 h 31.

7 avril 2022

Adoption du principe

Mme LeBel, ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale, propose que le principe du projet de loi n° 29, Loi visant à faciliter le déroulement des prochaines élections générales au Québec, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 29 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 29 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 21, Loi visant principalement à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures ainsi qu'au financement public de ces activités, ainsi que les amendements transmis par M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, et Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques).

L'amendement proposé par le M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, est déclaré recevable.

L'amendement proposé par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) est déclaré irrecevable puisqu'il va à l'encontre du principe des articles qu'il vise à remplacer.

Après débat, l'amendement proposé par M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, est adopté.

Le rapport amendé est adopté.

7 avril 2022

Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

M. Gaudreault (Jonquière) propose que le principe du projet de loi n° 391, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'affirmer la primauté de la compétence du Québec en cette matière, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de M. Gaudreault (Jonquière).

À 16 h 30, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 12 avril 2022, à 10 heures.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

7 avril 2022

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion pour formuler un grief de M. Leitão (Robert-Baldwin) :

(Vote n° 278)

POUR - 33

Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Marissal (QS)	Sauvé (PLQ)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Melançon (PLQ)	Weil (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Hivon (PQ)	Nichols (PLQ)	Zanetti (QS)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Perry Mélançon (PQ)	
Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	Polo (PLQ)	
David (PLQ)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Rousselle (PLQ)	
Fortin (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Roy (IND)	
		(Bonaventure)	

CONTRE - 58

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	Foster (CAQ)	(Champlain)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Les Plaines)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
		(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chauveau)	
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	
Chassé (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	(Soulanges)	
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Côte-du-Sud)	

7 avril 2022

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Ghazal (Mercier) :

(Vote n° 279)

(Identique au vote n° 278)

7 avril 2022

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle :

(Vote n° 280)

POUR - 33

Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Marissal (QS)	Sauvé (PLQ)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Melançon (PLQ)	Weil (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Hivon (PQ)	Nichols (PLQ)	Zanetti (QS)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Perry Mélançon (PQ)	
Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	Polo (PLQ)	
David (PLQ)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Rousselle (PLQ)	
Fortin (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Roy (IND)	
		(Bonaventure)	

CONTRE - 57

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
Blais (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	(Champlain)	(Côte-du-Sud)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Les Plaines)	Rouleau (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Chassé (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	McCann (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	

7 avril 2022

Sur la motion pour formuler un grief de M. Marissal (Rosemont) :

(Vote n° 281)

POUR - 13

Arseneau (PQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)
Fontecilla (QS)	Labrie (QS)	Perry Mélançon (PQ)
Gaudreault (PQ) (Jonquière)	Leduc (QS)	Roy (IND) (Bonaventure)
Ghazal (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Zanetti (QS)
	Marissal (QS)	

CONTRE - 57

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ) (Berthier)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ) (Côte-du-Sud)
Blais (CAQ) (Abitibi-Ouest)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ) (Champlain)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ) (Prévost)	Girard (CAQ) (Groulx)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ) (Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	LeMay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ) (Chapleau)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ) (Laviolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)		
Chassé (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	McCann (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Lalonde (CAQ)	(Soulanges)	

ABSTENTIONS - 20

Arcand (PLQ)	David (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Barrette (PLQ)	Derraji (PLQ)	Melançon (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Fortin (PLQ)	Nichols (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Polo (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Cicccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rizqy (PLQ)	Weil (PLQ)

7 avril 2022

Sur la motion pour formuler un grief de M. Arcand (Mont-Royal–Outremont) :

(Vote n° 282)

(Identique au vote n° 280)

Sur la motion pour formuler un grief de M. Fortin, leader de l'opposition officielle :

(Vote n° 283)

(Identique au vote n° 280)

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) :

(Vote n° 284)

(Identique au vote n° 280)

7 avril 2022

Sur la motion pour formuler un grief de M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) :

(Vote n° 285)

(Identique au vote n° 278)

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Perry Mélançon (Gaspé) :

(Vote n° 286)

(Identique au vote n° 278)

7 avril 2022

Sur la motion pour formuler un grief de M. Zanetti (Jean-Lesage) :

(Vote n° 287)

POUR - 13

Arseneau (PQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)
Fontecilla (QS)	Labrie (QS)	Perry Mélançon (PQ)
Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roy (IND)
(Jonquière)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Ghazal (QS)	Marissal (QS)	Zanetti (QS)

CONTRE - 58

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	Foster (CAQ)	(Champlain)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Les Plaines)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chauveau)	
Chassé (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

ABSTENTIONS - 20

Arcand (PLQ)	David (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Barrette (PLQ)	Derraji (PLQ)	Melançon (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Fortin (PLQ)	Nichols (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Polo (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Cicccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rizqy (PLQ)	Weil (PLQ)

7 avril 2022

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Dorion (Taschereau) :

(Vote n° 288)

(Identique au vote n° 278)

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Richard (Duplessis) :

(Vote n° 289)

(Identique au vote n° 278)

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Melançon (Verdun) :

(Vote n° 290)

(Identique au vote n° 278)

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) :

(Vote n° 291)

(Identique au vote n° 278)

7 avril 2022

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Rizqy (Saint-Laurent) :

(Vote n° 292)

(Identique au vote n° 278)

Sur la motion pour formuler un grief de M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition :

(Vote n° 293)

(Identique au vote n° 287)

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis):

(Vote n° 294)

(Identique au vote n° 278)

Sur la motion pour formuler un grief de M. Fontecilla (Laurier-Dorion) :

(Vote n° 295)

(Identique au vote n° 278)

7 avril 2022

Sur la motion pour formuler un grief de M. Derraji (Nelligan) :

(Vote n° 296)

(Identique au vote n° 278)

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Sauvé (Fabre) :

(Vote n° 297)

(Identique au vote n° 278)

Sur la motion pour formuler un grief de M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition :

(Vote n° 298)

(Identique au vote n° 278)

Sur la motion pour formuler un grief de M. Gaudreault (Jonquière) :

(Vote n° 299)

(Identique au vote n° 278)

7 avril 2022

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition :

(Vote n° 300)

(Identique au vote n° 278)

7 avril 2022

Sur la motion de M. Girard, ministre des Finances :

(Vote n° 301)

POUR - 58

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	Foster (CAQ)	(Champlain)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Les Plaines)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
		(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chauveau)	
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	
Chassé (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	(Soulanges)	
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Côte-du-Sud)	

CONTRE - 33

Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Marissal (QS)	Sauvé (PLQ)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Melançon (PLQ)	Weil (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Hivon (PQ)	Nichols (PLQ)	Zanetti (QS)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Perry Melançon (PQ)	
Cicccone (PLQ)	Labrie (QS)	Polo (PLQ)	
David (PLQ)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Rousselle (PLQ)	
Fortin (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Roy (IND)	
		(Bonaventure)	

7 avril 2022

Sur la motion de M. Derraji (Nelligan) :

(Vote n° 302)

POUR - 33

Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Marissal (QS)	Sauvé (PLQ)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Melançon (PLQ)	Weil (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Hivon (PQ)	Nichols (PLQ)	Zanetti (QS)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Perry Mélançon (PQ)	
Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	Polo (PLQ)	
David (PLQ)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Rousselle (PLQ)	
Fortin (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Roy (IND)	
		(Bonaventure)	

CONTRE - 58

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	Foster (CAQ)	(Champlain)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Les Plaines)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
			Thouin (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	(Chapleau)	
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chauveau)	
Chassé (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

7 avril 2022

Sur la motion de M. Lacombe, ministre de la Famille :

(Vote n° 303)

POUR - 77

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	(Champlain)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Sauvé (PLQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chauveau)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Maccarone (PLQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Marissal (QS)	Thouin (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	McCann (CAQ)	Weil (PLQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Melançon (PLQ)	Zanetti (QS)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	

CONTRE - 4

Bérubé (PQ)	Hivon (PQ)
Gaudreault (PQ)	Perry Mélançon (PQ)
(Jonquière)	